

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Emissions et cotations

Valeurs françaises

CŒUR D'AVENIR

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable au capital de 814.080 €
Siège social : 29, rue Vernet 75008 Paris.
923 515 696 R.C.S. Paris

(la « Société »)

Régie par les articles L.214-86 et suivants, R.214-130 et suivants du Code Monétaire et financier, par les articles L231-1 et suivants du Code de commerce et par tous textes subséquents

Capital social initial : 814.080 €.

Capital social maximum statutaire : 3 000 000 €, soit 18.750 parts de 160 € de nominal.

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif situé en France et dans la zone euro.

Date d'expiration de la Société : 14/05/2122

La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers à hauteur de sa part dans le capital de la Société et est limitée à la fraction dudit capital qu'il possède.

Ouverture du capital au public.

L'Assemblée Générale constitutive du 6 mars 2023 a décidé de fixer le montant du capital social maximum à 3 000 000 €, soit 18.750 parts de 160 € de nominal.

Date d'ouverture de la souscription : 02/09/2023.

Prix total de souscription : 200 €, comprenant :

- Nominal : 160 € ; et
- Prime d'émission : 40 €.

La commission de souscription, comprise dans la prime d'émission, est égale à 10% HT (12% TTC au taux de TVA actuellement en vigueur) du prix de souscription des parts prime d'émission incluse, soit 20 € HT (24 € TTC), facturée directement par la Société de Gestion à la SCPI CŒUR D'AVENIR.

Minimum de souscription : 10 parts pour tous les souscripteurs.

Agrément : Toute souscription d'un nouvel associé de la Société devra recueillir l'agrément de la Société de Gestion.

Jouissance des parts : La date de jouissance des parts est fixée au premier jour du sixième mois suivant celui au cours duquel la souscription a été enregistrée.

La note d'information a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 23-07 en date du 18 août 2023.

Cette note d'information est à la disposition des personnes intéressées auprès de la Société de Gestion et est consultable sur le site www.sogenial.fr

1105339